

ELECTIONS
Conseil de l'UFR Sciences économiques
Renouvellement intégral du Collège B
Scrutin du 3 décembre 2019
Proclamation des résultats

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;
Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
Vu les Statuts de l'**UFR Sciences économiques** ;
Vu les procès-verbaux établis par le Président du bureau de vote en date du **3 décembre 2019** ;

Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'électeurs inscrits	19
Nombre de votants	19
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages valablement exprimés	18

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges 1ers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
Collège B : engagés pour notre UFR	13	72,2%	4,33	4	1,00		4
Pédagogie Recherche Responsabilités	5	27,8%	1,67	1	2,00	1	2
Total	18						6
Sièges pourvus				5		1	
Sièges restant à pourvoir				1		0	
Quotient électoral				3,00			

Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :

Proposition d'attribution du ou des siège(s) à :

Liste	Titulaires
Collège B : engagés pour notre UFR	ROGEON Philippe
Collège B : engagés pour notre UFR	FERRU Marie
Collège B : engagés pour notre UFR	BERNELA Bastien
Collège B : engagés pour notre UFR	DUPORT Noëlle
Pédagogie Recherche Responsabilités	MOINIER Xavier
Pédagogie Recherche Responsabilités	CRETIENEAU Anne-Marie

Article 3 : Proclamation – Election :

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élus les candidats désignés à l'article 2.

Article 4 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'**UFR Sciences économiques** et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 5 décembre 2019

Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Nirmal NIVERT

